

P23/E2,199

*Primeau & Coderre*

Avocats,  
Procureurs, etc.

Eugene Primeau, LL.B.  
Louis Coderre, LL.B.

No. 8 Cote Place d'Armes,  
EDIFICE DES TRAMWAYS.

TEL. BELL MAIN 2784

BUREAU DU SOIR  
3663 RUE NOTRE-DAME, ST-HENRI.

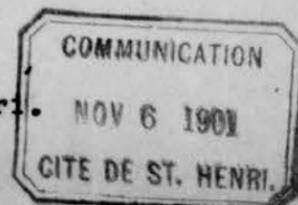
Montreal, 30 Octobre 1901

Au maire et aux échevins de la Cité

de Saint-Henri.

Messieurs,

In re. St-Henry Land Company vs La Cité de  
St-Henri.



Dans cette cause, la compagnie contestait le rôle d'évaluation de 1900 et demandait à ce que le montant total qui était de \$245.000, fut réduit à \$150.000.

Cette contestation a été renvoyée, chaque partie payant ses frais. Les frais de la ville sont de \$e.20cts.

La cité est donc aujourd'hui autorisée à demander le paiement immédiat des taxes dues par la compagnie, avec intérêt.

In re. The Moseley Shoe Leather Company.

Nous avons dû prendre jugement dans cette affaire, la Cie n'ayant pu se conformer à la résolution que votre conseil a passé dernièrement.

In re. De.C. Burroughs.

J'ai été examiné avec monsieur le maire la maison de Delle Burroughs et les environs, j'ai aussi étudié les rapports de monsieur Vanier sur cette question, ainsi que le contrat de vente à la cité par Delle Burroughs de partie de sa propriété. C'est mon opinion que la cité doit résister à cette action.



P23/E2,199

8 4 8 3

*Primeau & Coderre*

Avocats,  
Procureurs, etc.

\*  
Eugene Primeau, LL.B.  
Louis Coderre, LL.B.

\*  
No. 8 Cote Place d'Armes,  
EDIFICE DES TRAMWAYS.

TEL. BELL MAIN 2784

BUREAU DU SOIR :  
3663 RUE NOTRE-DAME, ST-HENRI.

*Montreal,* ..... 190

2

J'ai passé toute la semaine dernière en cour pour plaider cette cause de Patenaude vs La cité. Conséquemment, je n'ai pas eu assez de temps pour répondre aux questions soumises, non plus pour terminer le rapport que votre conseil m'a demandé de préparer.

Vous aurez le tout pour vendredi, à l'assemblée du comité.

Votre bien dévoué,

*Louis Coderre*

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8983

Louis Codene  
Re  
" St. Henry Land Co  
" Moseley Shoe Leather Co.  
" Dlle C. Burroughs  
30/10/00



P23/E2, 199

8 4 8 3

P23/E2,199

**J. EMILE VANIER**  
Ingénieur · et · Architecte

BUREAUX:  
NO. 107 RUE ST-JACQUES,  
MONTREAL

Montréal 29 Octobre 1901.

- CITE DE St.HENRI -  
===== "  
CONTRAT BRAY & Cie. du 26 Juin  
- 1900 -

COMMUNICATION  
OCT 30 1901  
CITE DE ST. HENRI.

	Montant du contrat principal...				\$73000.00
	Additions.				
	<u>RUE St.ANTOINE</u> (De St.Jacques au chemin de la Côte St.Paul)				
2.83	Verges de "manhole".....à	\$6.00	\$16.98		
1	Couvercle de "manhole" posé...à	14.00	14.00		
1	Puisard posé.....à	45.00	45.00	\$75.98	
	<u>RUE St.REMI</u> (Du chemin de la Côte St.Paul à la rue Notre Dame.)				
30.436	Verges cubes de béton pour fondation d'égout, au lieu de pilotis & plateforme.....à	\$7.00	\$213.06		
100	Lbs.de fer pour fiches dans ouvrages ci-dessous.....à	0.05	5.00		
1844	Pds.B.M. de madriers d'épinette rouge, posés pour former plateforme sur pilotis de la Cité...à	25.00	33.60		
1	Connexion ("bevel collar")....à	0.50	0.50	252.16	
	<u>RUE St.REMI</u> (de l'Ave.Palm à la Rivière St.Pierre)				
0.94	Verges de "manhole".....à	6.00	\$5.64		
1	Couvercle de "manhole" posés....à	14.00	14.00		
474'-6"	De pilotis plantés en plus de la quantité fixé au devis mais dont le prix de cédule était fixé à l'avance.....	0.30	142.35	\$161.99	
	<u>Ave.PALM</u> (De Ste.Elizabeth à St. Rémi.)				
218'-6"	De pilotis plantés en plus du contrat,.....à	\$0.30	\$65.55		
4.44	Verges de "manhole".....à	6.00	26.66		
2	Couvercles de "manholes" posés...à	14.00	28.00		
2	Puisards en plus du contrat,..à	45.00	90.00		
10	Connexions ("bevel collars")..à	0.50	5.00		
	Réparer le macadam au-dessus d'ucoupe pour connexion d'égout privée,.....à		2.50	217.71	
	A reporter.....			\$73707.84	

P23/E2,199

(2)

	Reporté.....				\$73707.84
2	<u>Ave.LIME</u> ( De Ste.Elizabeth à St.Rémi) Verges de "manhole",.....à	\$6.00	\$12.00		
1	Couvercle de "manhole".....à	14.00	14.00		
1	Puisard en plus du contrat.....à	45.00	45.00		
	Réparer le macadam en-dessus de 3 coupes pour connexions privées.....à	2.50	7.50	73.50	
	<u>RUE BUTTERNUT</u> (De Lime à Rivière St. Pierre) Réparer le macadam en-dessus d'une coupe pour connexion privée.....à	2.50	2.50	2.50	
	TOTAL.....				\$73733.84
1	<u>A DEDUIRE -</u> <u>RUE St.REMI</u> ( de Palm à Rivière St. Pierre.) Puisard en moins de ceux spécifiés..				45.00
	GRAND TOTAL.....				\$73738.84

*refusé au Comité*

*Compte adopté pour  
contrats en contrat  
JHL*

P23/E2,199

J. EMILE VANIER  
Ingénieur - et - Architecte

BUREAUX :  
NO. 107 RUE ST-JACQUES,  
MONTREAL

Montréal 30 Octobre 1901.

*Vanier  
a été nommé  
aux autres commissions au  
Conseil*

A son Honneur le Maire et  
à M.M. Les Echevins de la  
Cité de St. Henri -

Messieurs,

J'ai l'honneur de faire rapport que les travaux d'égouts, de terrassament et de macadamisage, entrepris pour le compte de votre Cité par M.M. BRAY & Cie, suivant contrat notarié du 26 Juin 1900, sont maintenant terminés, le tout se montant à \$73738.84.

Les additions, dont une grande partie était prévue au contrat par des prix de cadule, ne se montent enfin qu'à environ 1% du prix de l'entreprise.

La question d'intérêt reste à être traitée suivant les termes prévus au contrat du 26 Juin 1900 et l'usage du rouleau à vapeur de la Cité devra être réglé, quant au coût, entre le Conseil et les entrepreneurs. Je n'ai pas de données à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très obéissant serviteur,

*J. Emile Vanier*  
Ingénieur de la Cité de St. Henri -

*reféré au Comité*



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8984

J. Emile Vanier  
annonce que les ca-  
naux dyouts, sont terminés.  
nés.

30/10/00



P23/E2,199

U H U H

P23/E2,199

30 Octobre 1901  
Province de Québec }  
Cité de Saint-Henri }

A une session du Comité  
de Feu & Police, du Conseil de la Cité de  
Saint-Henri, tenue à Saint-Henri, au lieu  
ordinaire des sessions du dit Comité, Mer-  
credi le Trentième jour d'Octobre Mil-  
neuf-cent-un, conformément à la loi, à  
laquelle session sont présents M. M.  
Dominica Gagné, Napoleon Lavoie et  
Charles Fortier, formant un quorum  
sous la présidence de Mr. D. Gagné.

Il est adopté par résolution du Comité  
de Feu & Police, savoir;

Il est résolu à l'unanimité que recom-  
mandation soit faite au Conseil, de  
l'achat de 30 robinets automatiques  
(cutt offs) de M. M. Tremblay & Ly naberner,  
pour être appliqués, aux bornes-fontaines  
dans les localités désignées par le Chef;  
les dits cutt offs payables \$10.<sup>00</sup>, chacun  
et dans une année de date,  
et la séance est levée,



J. Senecal  
Dominica Gagné Président  
Secrétaire.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8985

Comité de Feu & Police  
achat de valves Aut  
off. de Tremblay.  
30/10/01



P23/E2,199

6 4 6 5

P23/E2,199

COUR DU RECORDER  
de la  
CITE DE ST. HENRI.

A M. Le MAIRE & M.M. Les ECHEVINS De La Cité de St. HENRI.

Je, APP. Archambault, Greffier de la Cour Du Recorder de la Cité de St. Henri, ai l'honneur de faire rapport des causes entendues durant le mois d'Octobre 1901, et de faire remise des argents perçus, tel que détaillé à l'état ci-annexé

Votre bien dévoué,

*App Archambault*  
SA



P23/E2,199

0 4 8 0

CAUSES CRIMINELLES OU OFFENSES.

142	Le Roi	vs	Champagne	
143	"	"	Jacotel	
144	"	"	Dubord	
145	La Cité	"	Clément	
146	Le Roi	"	Lefebvre	
147	"	"	Desrochers	\$ 4.00
148	"	"	Gagnon	4.90
149	"	"	Dame	3.00
150	"	"	Allard	3.00
151	"	"	Valiquette	
152	"	"	Vezeau	
153	"	"	Valiquette	
154	"	"	Cyr	
155	La Cité	"	Restow	1.00
156	"	"	Kourie	1.00

CAUSES CIVILES.

872	Séguin	vs	Roy	1.00
873	Meloche	"	Bergeron	1.00
874	Allan	"	Roy	1.00
875	Roy	"	Rufiange	1.00
876	Allan	"	Legault	1.00

Saisies Arrêts et Exécution 2.20

Total \$ 24.10

Dépenses de billets de chars pour prisonniers 1.00

Balance \$ 23.10

*Apprchambault*  
*JH*

-----  
Octobre 1901.  
-----

R A P P O R T  
De la  
C O U R D U R E C O R D E R  
De la  
C I T E D E S T . H E N R I .  
-----

*Chèque Reçu  
23/10  
11/10*  


-----  
App. Archambault,  
Greffier .  
-----

P23/E2,199

0 4 9 0

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8986

Cour du Recorder

Rapport au

31/10/01



P23/E2,199

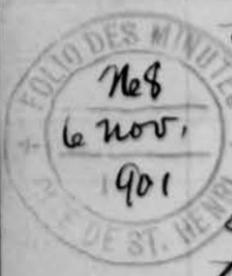
5485

P23/E2,199

Depenses generales au 31 Octobre 1901 Affordation

Bureau du Conseil	311061	3700
Cour du Recorder	107895	1300
Hôtel de Ville	144891	1000
Santé Publique	303333	3940
Intents & Exptes	6235736	59900
Brevet & Imprements	109845	
Salaires Brigade No 1	563570	6870
Ent Mat No 1 H.P.	112921	1750
Salaires Brigade No 2	4085	4940
Ent Mat No 2 H.P.	94899	650
Fourage	70006	900
Rehabiliments	77330	900
Telegraphie & Alarme	6954	400
Plac	57170	800
Chemins	655049	19910
Trottoirs	531947	6000
Esports	2875	200
Banquets Elections	122350	1450
Message	71938	800
Eclairage	930085	11600
Contingents	265881	3600
Messages	3195	
Papeterie	13525	250
Fonds de secours au Pam	40519	450
Delegations	43050	800
Domages proprietes	187752	1700
Militaires Publics	25970	
Medailles 1900	300	
Evaluations 1901	65350	650
Entretien des Prisonniers	8584	1600
Frais Legaux	143273	3400
Expropriations Rue de la	80	
Debit de R. R. Buckle	134274	
Entretien des Neiges	361410	6300
<b>Total</b>	<b>74047493</b>	

S. G. M.



*Ex. G.*

P23/E2,199

La Banque Provinciale du Canada  
en compagnie  
Lalonde & Co. Inc.

1901  
Oct 18/75

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8987

Rapport des crédits

au

31/10/07



P23/E2,199

0 4 0 1

P23/E2,199

0 4 0 0

**Primeau & Coderre**

Avocats,  
Procureurs, etc.

Eugene Primeau, LL.B.  
Louis Coderre, LL.B.

No. 8 Cote Place d'Armes,  
EDIFICE DES TRAMWAYS

TEL. BELL MAIN 2784

BUREAU DU SOIR :  
3663 RUE NOTRE-DAME, ST-HENRI.

*Posable que autre soit  
fait avec un indice ingenu  
pour constater avec les  
de la presse au cours de l'enquête*

Montreal, 31 octobre 1901

Au maire et aux échevins de la cité  
de Saint-Henri,

Messieurs/

Vous me référez les lettres écrites au conseil par  
M.M.M.J. Walsh & Wm. Barry réclamant des dommages causés par  
l'inondation du 6 courant. Dans toutes ces causes, pour me  
mettre en état de me prononcer sur la question de responsa-  
bilité aussi bien que sur la question du quantum des domma-  
ges, le conseil devrait aussitôt pareille réclamation reçue,  
faire faire une visite par des personnes qui feraient un  
rapport détaillé sur les causes de l'inondation et du montant  
de dommages subis.

Autrement, il ne m'est pas facile de me prononcer.

J'irais bien moi-même, si pareil examen fait par  
moi, pouvait être de quelque utilité dans une cause. Mais je  
pourrais difficilement être en même temps témoin et avocat.

Veuillez donc si la chose n'a pas encore été faite  
faire faire aussitôt cette enquête, non-seulement dans ces  
deux cas, mais dans tous les autres cas analogues, et me tenir  
au courant.

Votre bien dévoué,

*Louis Coderre*



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8988

Louis Codene  
re réclamation Walsh  
et Barry. 31/10/01



P23/E2,199

B  
4  
B  
B

P23/E2,199

0 4 0 7

*Ottawa*  
*The Canadian Locomotive Company.*  
*Limited.*

*C. Birmingham.*  
Managing Director

Office of the Managing Director

ADDRESS ALL BUSINESS COMMUNICATIONS  
TO THE COMPANY.

*Kingston, Ont.* Oct 31/01

Eugene Guay, Esq.,

Mayor, St. Henri, Montreal,

Quebec, Que.

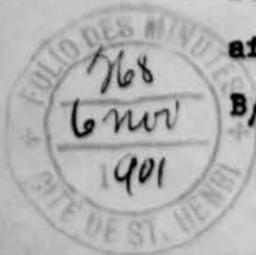
Dear Sir,-

You will probably remember that the writer had the pleasure of conversing with you some time ago in reference to securing a site for our shops in your municipality. At that time you intimated that there were several desirable sites that could be had, and also that you thought it possible that the municipality would be willing to make an inducement for our locating there in the way of a bonus, which would perhaps cover the cost of making the change.

I write now to ask whether you have prosecuted these inquiries any further, and whether you have found any desirable location; also whether you are in a position to say what inducement, in the way of a bonus, the municipality would be prepared to extend to us.

For your information I may say that at present we are employing about four hundred hands, with a monthly pay roll of about \$15,000, which we propose to increase considerably after we leave our present location. We enclose herewith a B/P shewing plans for proposed new works, provided we could

*refus au com. G*  
*refus au com. G*  
*Ottawa*



P23/E2,199

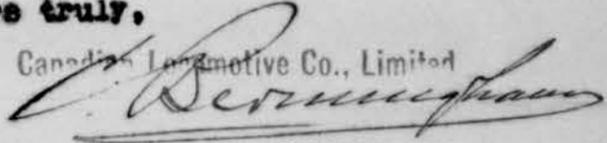
E. G...."2"

secure the amount of real estate necessary to lay them out  
as shown. These plans, however, we might be willing to  
modify to some extent.

We will be pleased to have your views on the matter.

Yours truly,

Canadian Locomotive Co., Limited



MANAGING DIRECTOR

Enc. B/P

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8989

*the* Canadian Locomotive Coy.  
demande des avan-  
tages.

31/10/07



P23/E2,199

5494

P23/E2,199

num  
1

4 Nov 1901  
Municipalité de Québec  
Cité de Québec

à une session du Comité  
Général du Conseil de la  
Cité de Québec tenue à Québec  
au lieu ordinaire des sessions  
après le soir, Lundi le quatrième  
jour de Novembre mil neuf cent  
un. Conformément à la loi, les  
sessions sont présentes. Son Honneur  
le Maire, M. Guay, et Messieurs les  
Conseillers, M. Gagnier,  
M. La Roche, Ch. Fortin, M. Robitaille  
et M. Desrosiers.

adopté

présentant un rapport sur la  
présidence de M. le Maire Guay

M. M. Lea, M. La Roche et M. G. Gagnier  
représentant The Citizens Light  
Power Co Ltd sont présents avec  
amitié.

Il est ordonné et statué par  
résolution du Comité Général comme  
suit:

La question du renouvellement du  
Contrat d'éclairage est renvoyée  
à la prochaine Assemblée du Comité  
Général Vendredi le 8 courant.

Le plan concernant le bureau  
municipal d'Hygiène, concernant  
la vaccination des employés des



P23/E2,199

en Conformité  
avec les principes  
de la Loi sur  
l'éducation

Manufactures, des enfants fréquentant les écoles de l'arrondissement de celui-ci est autorisée à préparer au règlement ou un avis de contestation de la déclaration James Mercier par le Procureur Royal vs The Kingston Case #429 Repeal et l'avis de la Loi.

Nil

Reçu une lettre de la Canadian Secondary Boy de Kingston, demandant au Conseil quels avantages il offrirait à la ville de Kingston pour les industries à établir leur industrie à St-Henri. Le Gueppi est autorisé d'accuser réception.

Le Gueppi est autorisé d'inviter la Commission Scolaire à une assemblée de la Commission Scolaire vendredi le 8 courant.

Mr James  
J

Le rapport de M. James Re Acceptation des travaux de l'école de rue de la Union. Mercredi est renvoyé à Mercredi le 6 courant à laquelle assemblée, sera requis d'être présent.

Le rapport de renouvellement des Assurances de l'arrondissement N° 2

P23/E2,199

Requerir du renouvellement  
d'assurance sur la station  
N° 7 est refusé au Demandeur.  
Suzanne Guay  
Maire

G. Gauthier  
Secrétaire

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8990

Comité Général

"Citizens Light & Power Co.

"Contrat d'éclairage,

"Bureau Province d'Hygiène

"Commissaires d'écoles

"J. E. Vanier.

"Renouvellement d'ass.

4/11/01



P23/E2, 199

0440

P23/E2,199

0 4 4 1

Montreal No 5701

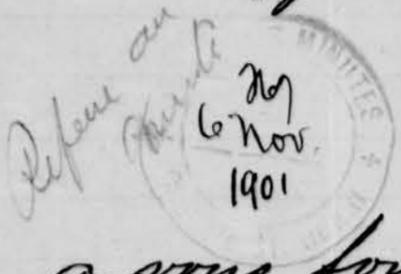
A Son Honneur le Maire et  
Messieurs les Echevins de St-Henri

Messieurs

Je soussigné m'engage  
à vous fournir de la grosse Pierre à  
raison de quatre Dollars par Toise  
prise sur le lieu sans obligation de  
debiter la grosse pierre.

Aussi que de la pierre cassée à raison  
de Huit Dollars (8.) par Toise cassée  
bon pour le premier pont prise  
aussi sur le lieu.

Eusebe Chaput



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8991

Treffle Chapuk  
soumissionne pour  
piene a macadam  
5/11/01



P23/E2,199

B 4 4 1

P23/E2,199

0 4 4 0

Bureau de - -

65 Rue St Ambré

5 Rue Fortification

L'Inspecteur des Chaudières et des Engins à vapeur de la Cité de St-Henri,

DEPARTEMENT DU FEU.

WILLIAM LECLAIR,  
Inspecteur.

*reféré au Comité*

St-Henri, le 6 Novembre 1901

A. Messieurs le Maire et les  
Messieurs les Echevins De  
St-Henri.

Messieurs,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance  
que M<sup>rs</sup> Bradford & Co<sup>rs</sup> manufacturiers  
de chaudières, ont envoyé pour le service  
de la pompe à vapeur du service du feu  
de St-Henri, une chaudière qui n'a pas  
été testée par votre service. Est-elle bonne?  
Je l'ignore; voilà pourquoi, Messieurs, j'ai  
eu devoir porter ceci à votre connaissance  
afin de vous faire de me faire savoir  
s'il faut, oui ou non, que je teste cette  
chaudière?



COMMUNICATION  
NOV 8 1901  
CITE DE ST. HENRI.

C'est tout naturel qu'en agissant  
ainsi, mon but est de me mettre à couvert  
en cas d'accident, et de me décharger de  
toute responsabilité.

Je suis respectueusement, Messieurs,

William Leclaire

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8992

William Leclair  
re inspection de la  
pompe a incendie.  
6/11/01



P23/E2,199

5445

P23/E2,199

6 4 4 3

Bureau de - -

TELEPHONES { Marchands 1270.  
Bell Mount 453.

# L'Inspecteur General de la Cite de St.-Henri,

DEPARTEMENT DES CHEMINS.

PHILIPPE BLAIS,  
Inspecteur.

HOTEL-DE-VILLE  
Place St-Henri.

St.-Henri, 6 Nov 1901

*reçu de la rapport*

A son Honneur le Maire  
et a messieurs les Echevins  
de la Cite St Henri

COMMUNICATION  
NOV 6 1901  
CITE DE ST. HENRI.

268  
6 nov  
901

Messieurs

J'ai l'honneur de vous informer que  
les rues Palm Lime Butternut et Avemie  
et St Antoine (quartier St Henri) dans  
lesquelles des travaux ont été faits  
par Mr Etienne Bray Co ont été tous  
bien roulés sur que mes nombreuses  
occupations m'empêchaient de me tenir  
constamment sur les lieux et constater  
moi-même j'ai pris des informations  
de M Jerome Grand ingénieur et de  
M Augustin Brudebois gardien du rouleau.  
Tous deux ont certifié que toutes les rues  
ci-dessus mentionnées ont été bien roulés  
et remettre les Gamme Equite et il sont tous  
en bonne ordre

J'ai l'honneur  
d'être messieurs  
votre obéissant serviteur  
P. Blais

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8993

Inspecteur General  
re roulage des nou-  
velles rues.  
6/11/01



P23/E2,199

8 4 4 3

P23/E2,199

0 4 4 4

A MR. le MAIRE & M. M. LES ECHEVINS DE LA CITE DE ST. HENRI.

Messieurs,

Je souffre depuis longtemps de l'eau que répand une Borne Fontaine située au coin des rues St. Pierre et St. Antoine.

Cette eau s'introduit dans la cave de ma maison et cause des dommages considérables à mes locataires en même temps qu'à moi-même.

Je vous ai déjà demandé de changer cette borne-fontaine de place, et vous n'en avez rien fait, je me permets de renouveler ma demande espérant que vous y ~~acc~~éderez cette fois-ci.

Je demeure,

Votre bien dévoué,

Joseph Lemaine

*informez la Cie de l'eau  
de réparer les  
Bornes fontaines qui  
font de l'eau*



P23/E2,199

Doyden. desire informer le  
Concil que le coût de trans-  
porter la Borne Fontaine, vers St  
Jenis. sera de <sup>1</sup>35<sup>00</sup> au lieu  
de <sup>6</sup>300<sup>00</sup> tel qu'il avait été  
d'abord; ayant fait venir  
d'un jour de travail de 4 hommes

---

"

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8994

Joseph Lemoine  
Se plaint d'une borne  
fontaine, rue Stienne.  
7/11/01



P23/E2,199

0 4 4 4

P23/E2,199

6 4 4 5

A Henri 7<sup>ème</sup> 1901



Monsieur Veuillez nous envoyer  
du bois pour nous  
chauffer car outant pas un  
morceau et out na plus  
un seul soule dans la  
maison out va être obligé  
de manger que du pain  
D'ici à demain out à  
jamais oue de prisonier  
sant manger quel que  
cristienel qu'il soit. out

P23/E2,199

même pas j'out dans  
la maison notre aux est  
brisé de puis huit jours  
et out est obligé de la  
prendre chez les voisin  
puisque vous ne voulez  
pas nous donne notre  
besoin ayez à nous libéré  
out est pas pour reste  
à crié dans la maison  
ci out na pas ce que out  
à besoin anteci ce soir  
de main matin je sort  
Bien à vous  
Trénie Gauthier

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8995

*Henri Gauthier*  
*demande des secours.*  
*7/11/07*



P23/E2,199

8445

P23/E2,199

8 Novembre 1901  
Province de Québec }  
Cité de Saint-Henri }

A une session de Comité  
général du Conseil de la Cité de St. Henri,  
tenue à Saint-Henri, au lieu ordinaire  
des sessions du dit Comité, Vendredi le  
Huitième jour, de Novembre Mil neuf cent  
un, conformément à la loi, à laquelle  
session sont présents: Mr le Maire Eug.  
Guay et M. M. les Echevins W. Robidou,  
Chs. Fortier, Nap. Lavoie, A. Leduc, W. Labriche,  
D. Gagné, Jos. Senecat et Jos. Villeneuve for-  
mant un quorum sous la présidence  
de Mr. le Maire.

Il est adopté par résolution du Comité.

Mr. Clovis Leduc est présent au Comité  
re question des dommages par les canaux  
d'égouts.

Mr. Leduc devra soumettre une lettre de  
prix pour ses services, si requis.

Mr. le Maire est autorisé d'informer l'  
Association des Municipalités que la Cité  
de Saint-Henri se joindra à cette socié-  
té, après avoir pris connaissance des  
résolutions passées lors de la convention.

Les décisions sont approuvées en tous points.  
Mr le Président



**P23/E2,199**

M. le Président et M. M. les Commissaires  
 d'Écoles sont présents au Comité au sujet  
 de l'établissement des manufactures et  
 règlement du remboursement de taxes  
 payées à la Commission par la Cité  
 sur ses propriétés.

et la séance est levée.

*Auguste Guay*

Président

Secrétaire.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8996

Comité Général

"Clovis Leduc"

"Union des Municipalités Can."

"Commissaires d'écoles"

8/11/07



P23/E2,199

5445

P23/E2,199

0 4 4 1

Primeau & Coderre

Avocats,  
Procureurs, etc.

Eugene Primeau, LL.B.  
Louis Coderre, LL.B.

No. 8 Cote Place d'Armes,  
EDIFICE DES TRAMWAYS

TEL. BELL MAIN 2784

COMMUNICATION

NOV 11 1901

CITE DE ST. HENRI.

BUREAU DU SOIR:  
3663 RUE NOTRE-DAME, ST-HENRI.

Montreal, 11 nov. 1901.

*accepte*

Mes messieurs et mes échevins de la cité de  
Saint-Henri.

Messieurs,

Je vous prie de trouver ci-joint un  
chèque de \$1500.00, payable à l'ordre de la  
cité. Nous avons reçu ce montant de The  
Moseley shoe Leather company le huit du  
courant, et je m'empresse de vous le trans-  
mettre.

Vous savez que le 18 octobre dernier,  
la cité a obtenu jugement contre la compagnie  
pour toute la balance qui reste due à sa cité  
en vertu du contrat de prêt intervenu entre la  
cité et la compagnie.

La cité a aujourd'hui le droit  
d'exiger que la compagnie paie toute cette ba-  
lance. Mais le représentant de la compagnie  
m'assure que si la cité exige d'être payée en  
plein, c'est la faillite pour la compagnie.

Et comme la compagnie compte  
que la cité n'a pas l'intention de mettre la  
compagnie en faillite mais désire seulement  
être payée de tous les arriérés dus en vertu  
du contrat, elle vous fait offrir la proposition  
suivante:

P23/E2,199

Primeau & Coderre

Avocats,  
Procureurs, etc.

Eugene Primeau, LL.B.  
Louis Coderre, LL.B.

No. 8 Cote Place d'Armes,  
EDIFICE DES TRAMWAYS.

TEL. BELL MAIN 2784

BUREAU DU SOIR  
3683 RUE NOTRE-DAME, ST-HENRI.

Montreal, 190

La compagnie fera tous ces arriérés soit \$150000 au fond, bien et la balance dans 15 jours. En considération de ce paiement intégral de tous les arriérés, la cte abandonnera ses droits en suite de jugement, quelle à prendre plus tard une nouvelle action si la compagnie ne continuait pas à remplir ses obligations en suite du contrat.

Noté bon service  
Louis Coderre

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8997

Louis Coderre  
re Moseley Shoe Leather  
copy.

11/11/01



P23/E2,199

B H H H

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8998

Comité Général  
" Paiement de coupons "  
" Emprunt \$ 200000.  
11/11/01

Voir: # 118.  
St. Henri: Mun.  
Règlements



P23/E2,199

B  
4  
4  
1

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8998

Comité Général  
" Paiement de coupons "  
" Emprunt \$ 200000.  
11/11/01

Voie: # 118  
St. Henri: Muni.  
Réglements



P23/E2,199

5 4 4 5

P23/E2,199

6 4 4 7

L'Es. de Saint-Henri a joint un programme de l'exhibition que St-Henri

Montreal, le 12 g<sup>bre</sup> 1901  
A Monsieur le Maire et Messieurs  
les Conseillers de St-Henri

reféré a M. le  
Maire

272  
13 nov  
1901

COMMUNICATION  
NOV 13 1901  
CITE DE ST. HENRI

Messieurs

J'ai l'honneur de soumettre a votre  
bienveillance l'autorisation d'exhiber dans  
votre municipalité M<sup>me</sup> Cuillette surnommée la  
 femme Coypille qui est en exhibition actuellement  
Rue St-Laurent 94 par la permission obtenue  
de M<sup>r</sup> Prefontaine, Maire de la ville de Montreal  
pour la durée de 1 mois, laquelle permission  
expire vers la fin de la semaine, je viens  
solliciter de la Municipalité de la Ville de  
St-Henri le permis d'exhiber pendant  
huit jours cette veuve avec ses enfants pour  
lui permettre de gagner sa vie et celle de ses  
enfants.

Dans l'espérance que la Ville de St-Henri  
aura faire la charité comme Montreal,  
je me soucieux votre Devoue  
Moulin  
Gerant de la femme Coypille

**CITE DE ST.-HENRI.**

Archive No **8999**

*J. Joseph Moulin*  
demande la permis-  
sion d'eschiber la  
Femme Torpille.  
18/11/07



**P23/E2,199**

0 4 4 4

P23/E2,199

J. EMILE VANIER.  
Ingénieur - et - Architecte

BUREAUX:  
NO. 107, RUE ST-JACQUES,  
MONTREAL.

Montréal 12 Novembre 1901.

COMMUNICATION

NOV 13 1901

CITE DE ST. HENRI

*adopté*

*original*

A son Honneur le Maire  
et à M.M. les Echevins de la  
Cité de St. Henri -

Messieurs,

A la suite de la demande que vous me faisiez le 5 Novembre courant au sujet de la nouvelle construction de Monsieur Toussaint Ste. Marie, du coin nord est des rues Lacroix & Barré, j'ai fait vérifier les niveaux officiels qui avaient été donnés à ce propriétaire le 16 Avril aussi dernier, et enfin le 8 du mois courant j'ai fait les constatations personnelles que j'y avais à faire, et du tout il résulte les faits suivants, savoir:

- 1o. Que les niveaux officiels donnés à Mr. Ste. Marie en AVRIL dernier sont encore visibles sur les lieux.
- 2o. Que Mr. Ste. Marie a disposé les marches d'entrée à ses logements en tenant compte suffisamment des niveaux donnés, c'est-à-dire que ces marches seraient à environ 5 pouces au-dessus du nouveau trottoir à construire.
- 3o. Qu'à l'encontre de la disposition donnée aux marches des portes d'entrée, Mr. Ste. Marie aurait mis les allèges des châssis de cave et particulièrement celle du châssis de cave de la rue Lacroix à 2 pouces, au-dessous du dessus du nouveau trottoir à construire ~~à construire~~ à cet endroit.

Mr. Ste. Marie aura donc, par sa faute ou celle de son architecte et de son entrepreneur à souffrir de l'état de choses qu'il s'est créé lui-même, exclusivement.

Le tout respectueusement soumis pour dépôt  
aux archives de la Cité -

*J. Emile Vanier*  
Ingénieur Cité de St. Henri -

P.S. Une copie du présent rapport a été adressée à Mr. Ste. Marie -

**CITE DE ST.-HENRI.**

Archive No **9000**

*J. Emile Varier  
re nouveau a. Jours.  
St. Marie.*

*12/11/01*



**P23/E2,199**

4 0 0 0

P23/E2,199

St. Henri, 13 Novembre, 1901.

A Son Honneur Le Maire et à M.M. les Echevins

de la Cité de St. Henri.

*paru au Comité*  
Messieurs,

Invité par une résolution du Conseil de la Cité de St. Henri, en date du 8 Novembre courant, à conclure un arrangement avec le susdit Conseil au sujet des réclamations qui se font contre la Cité de St. Henri, J'ai l'honneur de vous exposer la proposition suivante:

Dans chaque réclamation, de quelque nature qu'elle soit, faite contre la Cité de St. Henri, Je m'engage à faire toutes les perquisitions nécessaires pour découvrir les causes et la valeur de telle réclamation, à faire rapport au Conseil, à produire un plan s'il y a lieu et à toute autre chose jugée nécessaire par le Conseil pour la somme de Quinze Piastres.

Dans le cas où telle réclamation serait portée devant les tribunaux je serai tenu de me rendre à la Cour pour y rendre témoignage sans autre rémunération que celle accordée par le tribunal.

Quel que soit l'issue du litige, la Cité de St. Henri n'aura jamais autre chose à payer que les Quinze Piastres susmentionnées et la taxe de témoins accordée pour chacun des jours passés en Cour.



*C. Ledoux*  
*Ingénieur civil & Architecte*

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 9001

Clovis Leduc  
offre re constatation  
de dommages  
13/11/01



P23/E2,199

40001

P23/E2,199

Chemins de Fer, Tramways, Routes,  
Aqueducs, Canaux d'Egouts,  
Pavages, etc.

Installations de Pouvoirs Moteurs  
DE TOUTES SORTES.

**ARCHITECTURE,**  
EDIFICES PUBLICS ET PARTICULIERS,  
ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS, ETC.

ARBITRAGES, EXPERTISES.

**J. EMILE VANIER,**

Ingenieur Civil et Architecte, Arpenteur  
Provincial.

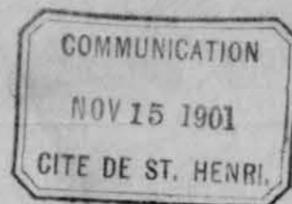
B.A.S.—A.M.C. Soc. I.C.—M. Soc. I.C. DE FRANCE.  
M. Soc. DES ARCHITECTES DE LA P. DE Q.

BUREAUX: Chambres 64, 65, 66 et 67 Edifice Imperial,

No. 107 RUE ST-JACQUES.

Montreal, 13 Novembre 1901.

L.N.Senécal Ecr-  
Greffier Corporation de la  
Cité de St.Henri -



Cher Monsieur,

Depuis un certain temps, je n'ai plus entendu parler de Monsieur McKercher, qui a emporté d'ici tous les documents qui m'avaient été remis pour faire rapport sur l'expropriation de son terrain coin de la rue St.Rémi et du Chemin de la Côte St.Paul.

J'ai prouvé dans le temps à ce monsieur, qu'il n'avait des titres que pour une petite portion de 15000 pieds de terrain qu'il prétendait avoir à l'endroit en question.

Mr.McKercher devait faire des recherches et me revoir, dans tous les cas jusqu'à présent les titres en sa possession ne comportent qu'une propriété d'environ 6000 pieds en superficie.

S'il vous plaît prendre notes des renseignements ci-dessus.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,

*J. Emile Vanier*  
Ingénieur Cité de St.Henri -



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 9002

J. Emile Vanier  
Le Succ. M<sup>c</sup> Kercher.  
13/11/07



P23/E2,199

4000

P23/E2,199

4 0 0 3

Bureau de - -

TELEPHONES (Marchands 1270. Bell Mount 453.)

# L'Inspecteur General de la Cite de St.-Henri,

DEPARTEMENT DES CHEMINS.

PHILIPPE BLAIS, Inspecteur.

HOTEL-DE-VILLE  
5 Place St-Henri.

St.-Henri, 13 est  
et son honneur le Maire  
et a messieurs les echevins  
de la Cite St Henri

*protester  
Cite de  
Coton - referer a  
leurs cot avec  
note protester*

Messieurs  
Ma position m'impose le devoir  
d'attire votre attention sur le fait que depuis  
que la manufacture de coton a recu son  
egant a celui de la rue St Andre la  
vapeur l'eau chaude melle d'acide est  
de nature a detruire notre egant principal  
et est la cause que la brique de nos  
Canons egants est tous brise une autre  
sujet qui de devient important aussi ce  
serait je crois bien le temps de voir a ce  
procurer un terrain pour y deposer la  
neige pendant la saison d'hiver ainsi quand  
nous commencerons a l'enlever nous saurons ou  
aller et pour la bouillie a degeler les  
pavedes je crois le temps venu de faire  
une voiture pour etre capable de nous en servir  
si l'honneur de  
votre obissant serviteur

271  
13 Nov.  
1901

COMMUNICATION  
NOV 13 1901  
CITE DE ST. HENRI.

P. Blais  
inspecteur general

**CITE DE ST.-HENRI.**

Archive No **9003**

Inspecteur General  
informe le Conseil que  
la connection de la Mer-  
chants Cotton Co. a l'e-  
gout principal est  
dommageable a l'egout.  
13/11/01



P23/E2,199

4003

P23/E2,199

Railroads, Tramways, Roads,  
Water Works, Sewers,  
Paving, etc.

POWER PLANTS  
OF ALL KINDS.

ARCHITECTURE,  
ARBITRATIONS, EXPERTISES,  
EXPROPRIATIONS.

J. EMILE VANIER,  
Civil and Hydraulic Engineer, Architect  
and Land Surveyor.

B.A.S.—A.M.C. Soc. C.E.—M. Soc. C.E. OF FRANCE.  
M. Soc. ARCHITECTS OF THE P. OF Q.

... OFFICES: Rooms 64, 65, 66 and 67 Imperial Building,  
No. 107 ST. JAMES STREET.

Montreal, 15 Novembre 1901.

Ls.N.Senéal Ecr-  
Greffier & Trésorier  
Corporation de la Cité de St.Henri -



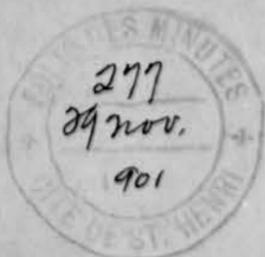
Cher Monsieur,

Je m'empresse de répondre à la vôtre du 14 courant au sujet de mes comptes et vous prie de vouloir bien dire au Conseil que la balance de ces comptes, pour la confection desquels je ramasse depuis un certain temps les notes un peu éparses, vous sera remise vers la fin de la semaine prochaine.

Mes occupations ne m'ont pas permis de faire ce travail plus tôt, à mon grand regret.

Bien à vous,

*J. Emile Vanier*  
Ingénieur Cité de St.Henri -



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 9004

J. Emile Vanier  
recompte personnel.  
15/11/01



P23/E2, 199

4 0 0 4

P23/E2,199

H U U H A

DR E. PERSILLIER-LACHAPELLE, *Président.*  
DR ELZÉAR PELLETIER, *Secrétaire.*



Montreal, 19 Novembre, 1901.

Hon. Dr J. Lanctot  
Médecin-Officier de santé  
de la Ville de St. Henri de Montréal.

Cher docteur,

Le Bureau d'hygiène de la cité de Montréal se plaint de ce que la quarantaine des maisons infectées de variole dans votre ville, est maintenue que du matin jusqu'à 8 1/2 p.m. (ou à peu près) et, qu'en conséquence, après ces heures, il y a libre circulation des personnes infectées. La ville de Montréal demande au Conseil de faire respecter ses réglemens dans les municipalités qui lui sont voisines et ce, d'autant plus qu'elle-même met en quarantaine, avec gardiens jour et nuit, toutes les maisons de Montréal où la variole se déclare.

Le Bureau d'hygiène de Montréal ne demande pas mieux d'être mise au fait de toute rumeur relative à l'existence de la variole dans quelques logis de sa juridiction.

En conséquence, si vous pouvez donner quelque fait appuyant ce dont vous m'avez fait part l'autre jour, savoir: l'existence de nombreux cas de variole non-rapportés, vous lui rendriez service.

Votre tout dévoué serviteur,

Secrétaire.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9004A

Conseil d'Hygiène de la  
Province. (E. Pelletier)  
re quarantaine des  
Maisons infectées.  
19/11/07



P23/E2,199

9004A

P23/E2,199

*The Canadian Locomotive Company.*  
*Limited.*

*C. Bermingham.*  
Managing Director

*Office of the Managing Director*

ADDRESS ALL BUSINESS COMMUNICATIONS  
TO THE COMPANY.

*Kingston, Ont.* Nov 15/01

His Worship Mayor Guay,

St. Henri, Montreal, Que.

Dear Sir,-

We are in receipt of your kind favor of the 14th inst. and carefully note contents.

In reply would say that we would require a good deal of land for a site, and unless the same could be purchased at a lower rate than 17½¢ per foot, it would, we fear, prevent the favorable consideration of your municipality as a location, as we can procure sites at very much less money, which would seem to possess about equal advantages. Of course if the municipality would be prepared to grant us a bonus to cover this excessive cost of site, it would place another light upon the subject, and if you think that that can be done, we will be pleased to hear from you further.

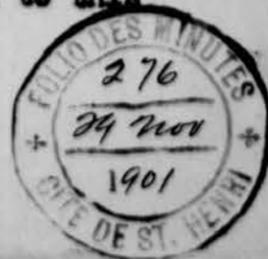
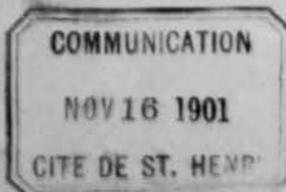
In the meantime, should any of our officials be in Montreal in the near future, we will do ourselves the pleasure of calling upon you.

Again thanking you for your kind attention to this matter, we remain,

You are truly,

Canadian Locomotive Co., Limited

*C. Bermingham*  
MANAGING DIRECTOR



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 9005

Canadian Locomotive  
Company Ltd.  
re avantages.  
15/11/01



P23/E2,199

4005

P23/E2,199

*Corporation of Westmount.*

*Town Hall, 21, Stanton Street,*

*Westmount* November 15th. 1901.

L. N. Senecal, Esq.,  
Clerk & Treasurer,  
St. Henri, Que.

COMMUNICATION  
NOV 16 1901  
CITE DE ST. HENRI.

Dear Sir;-

I am in receipt of your favor of 14th. inst. enclosing  
three accounts of the cost of cleaning the sewer in St. Antoine Street,  
and in reply beg to say that a cheque for the Town of Westmount's share  
will be sent you so soon as the account has been passed by our Finance  
Committee.

Yours truly,

*J. H. Pinto*  
Sec-treasurer,

Dic. W. M.

FOLIO DES MINUTES  
277  
29 nov.  
1901  
CITE DE ST. HENRI

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 9006

Westmount  
re nettoyage des  
égouts! 15/11/01



P23/E2,199

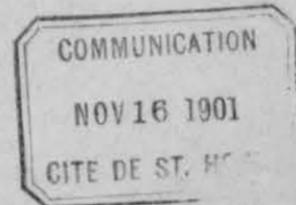
4 0 0 5

P23/E2,199

MONTREAL WATER & POWER  
IMPERIAL BUILDING.  
ALBERT CARVELL, SECRETARY.

P. O. Box 603.  
Montreal, Nov. 15, 1901.

L. N. Senecal, Esq.,  
City Clerk,  
St. Henri.



Dear Sir/

I am instructed to hand you copies of Prof. J. T. Donald's analysis of waters at Westmount, Back River, 500 feet outside Nun's Island and at the Company's Intake.

This, together with a copy of Mr. Donald's letter in regard to same are accordingly sent you herewith.

Yours very truly,

*Albert Carvell*

enclosures



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 9007  
Montreal Water & Power Co.  
re analyse de l'eau.  
15/11/01



P23/E2, 199

4 0 0 1

**P23/E2,199**

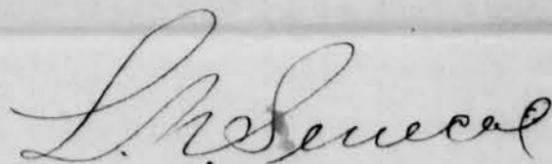
Province de Québec  
Cité de Saint Henri  
-----

Aux Habitants de la Cité de Saint Henri et à tous ceux qu'il  
Appartiendra.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les listes des Elec-  
teurs Municipaux pour les Quartiers St. Antoine, St. Henri, St. Jac-  
ques et St. Augustin sont maintenant complétées et déposées au  
Bureau du Conseil de la Cité de Saint Henri et y resteront ou-  
vertes à l'examen des intéressés et de leurs représentants du-  
rant les quinze jours suivant la date de cet avis.

Dans cet interval de quinze jours quiconque croira devoir se  
plaindre des dites listes ou de quelqu'unes d'elles pour lui  
ou pour une autre personne pourra le faire en donnant à cet ef-  
fet au Greffier Trésorier un avis par écrit mentionnant l'objet  
de sa plainte.

Donné à Saint Henri sous mon seing et le sceau de la Cor-  
poration ce Quinzième jour de Novembre mil neuf cent un (1901).



Bureau du Conseil  
Hotel-de-Ville  
5 Place Saint Henri.

Greffier et Trésorier



**P23/E2,199**

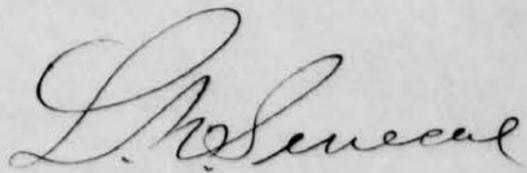
Province of Quebec  
City of saint Henri  
-----

To the Inhabitants of the City of Saint Henri and to all whom  
it may concern.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the lists of Municipal Elec-  
tors for the St. Antoine, St. Henri, St. James and St. Augustin Wards  
are now completed and deposited in the Office of the Council  
of said City of Saint Henri and they shall remain open to the  
inspection of all parties interested and their representatives  
during the fifteen days next after the date of the present no-  
tice.

In such space of fifteen days any person having a ground of  
complain in respect of such lists or any one of them personal-  
ly or for another may complain there of by giving to that ef-  
fect a written notice to the City Clerk of the said City speci-  
fying the ground of complaint.

Given at Saint Henri, under my hand and the seal of  
the Corporation, this fifteenth day of November one thousand  
nine hundred and one. (1901).



Office of the Council  
City Hall No. 5,  
Place Saint Henri.

City Clerk



P23/E2,199

Province de Québec  
Cité de Saint Henri  
-----

Je, Soussigné, Adolphe Senecal, Constable spécial de la Cité de Saint Henri, et résidant en la dite cité de Saint Henri, certifie par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office que le *quinzième* jour de *Novembre* Mil neuf cent un, j'ai affiché trois vraies copies dûment certifiées de l'avis ci-annexée, dans les langues française et anglaise, à la porte de l'Eglise catholique, apostolique et romaine de saint Henri, sise et située en la dite Cité de saint Henri, coins des rues St. Pierre et St. Jacques, une copie dûment certifiée dans les langues française et anglaise, à la porte de l'Hotel-de-Ville de Saint Henri sise et située en la dite Cité de Saint Henri, à l'intersection des rues Notre-dame et St. Jacques appelé Place Saint Henri, et une autre copie dûment certifiée dans les langues française et anglaise à la porte de l'Eglise catholique, apostolique et romaine de Ste. Elisabeth, sise et située dans la paroisse de St<sup>e</sup> Elisabeth dans la dite Cité de Saint Henri, étant les lieux ordinaire des affiches et je certifie de plus avoir lu le dit avis public dans les langues française et anglaise à haute et intelligible voix le Dimanche le *dix-septième* jour du mois de Mil neuf cent un à l'issue du service divin du matin étant le Dimanche que j'ai lu le dit avis public qui suivait et le premier Dimanche après que le dit avis public eut été rendu public.

En foi de quoi j'ai fait et donné le présent rapport ce jour de *dix-huitième* Mil neuf cent un.

*Adolphe Senecal*  
Constable Spécial



GITE DE ST.-HENRI.

Archive No 9008

Liste des Electeurs  
Deposé et retour  
15/11/01



P23/E2, 199

4 0 0 8

P23/E2,199

4 0 0 4

73 Fraser Buildings of  
43 St. Sacrament St.  
Montreal 15<sup>th</sup> Nov. 1901  
Mr. L. Senecal  
Secretary Treasurer  
City of St. Henri

Dear Sir

I learned from the tenant  
of my property N. 38<sup>5</sup> Micheline St.  
that there is something wrong with  
the street drain opposite, and in  
heavy rain not only does water  
rise in the cellar, and cause  
much dampness after it subsides,  
and the pavement in front of the  
property gets floated.

I believe neighbouring properties  
have been similarly affected,  
I hope something can be done  
at once to remedy this trouble

Yours truly  
Wm Mitchell



**CITE DE ST.-HENRI.**

Archive No **9009**

*John Mitchell*  
*Re inondation*  
*15/11/01*



**P23/E2,199**

4 0 0 4

P23/E2,199

Montréal, *Nov 16<sup>m</sup>* 1901  
Au Sec. G. *Ville de St-Henri*  
*St-Henri*

EN COMPTE AVEC **La Banque Provinciale du Canada.**

Intérêt à \_\_\_\_\_ par cent, calculé au \_\_\_\_\_ 190

<i>1901</i>	<i>Nov 2</i>	<i>1/2 de 170 sur 17820 Coupons d'Int.</i>	
		<i>payés par cette Banque.</i>	<i>8910</i>

*Notre chèque pour le montant  
ci-haut mentionné obligera*



*Le Sec. accuser me / 10  
changer ce compte*



P23/E2,199

*L. N. Ducharme*  
Président.

*L. B. Burland*  
Vice-Président.

*Tancrede Bienvenu*  
Gérant Général.

*La Banque Provinciale*  
*du Canada.*

Montréal, 16 Novembre 1901

Monsieur L.N. Senécal, Greffier

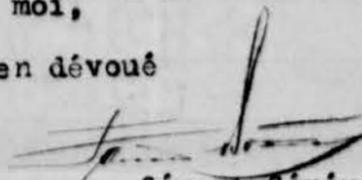
Cité de St Henri

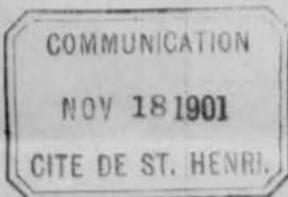
Cher Monsieur,

A mon retour des Etats-Unis ce matin l'on me remet votre lettre du 14 courant m'informant du désir de votre Conseil d'avoir une entrevue avec le gérant général de La Banque Provinciale du Canada, relativement à l'achat des \$200.000. de débetures fait par cette banque tout dernièrement. Je serai à mon Bureau lundi et mardi prochain et il me fera plaisir de recevoir votre délégation de 9 hrs a.m. à 5 hrs p.m.

Croyez moi,

Votre bien dévoué

  
Gérant Général.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 9010

Banque Provinciale  
replaineuh des bous-  
et delagation 16/11/07



P23/E2,199

4 0 1 0

P23/E2,199

Union Saint-Joseph de Saint-Henri.

St.-Henri, 20 Novembre 1901

À M. le Maire et  
M. M. les Échevins de  
la Cité de St. Henri

Messieurs L'Union St. Joseph de Saint-Henri  
donnera une soirée à l'Hotel-de-Ville, Mardi  
et Mercredi les 26 & 27 du courant et demande,  
à votre honorable Conseil, la faveur de l'occu-  
pation de l'Hotel-de-Ville pour ces deux soirs  
et le Samedi <sup>22 novembre</sup> précédent.

Avec remerciement, Je me soustris.

Votre tout dévoué,

Adolphe Senecal  
Sec. Protémpr.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 9011

L'Union St Joseph  
de St. Henri  
demande l'usage de  
la salle de l'Hotel-  
de-Ville 20/11/02



P23/E2,199

4011



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 9012

Union des Municipa-  
lites Canadiennes  
reinscription de la Cite.

20/11/07

P23/E2, 199

P23/E2,199

4 0 1 3

The Terreault Steel and Malleable Iron Co'y.

TELEPHONE MOUNT 816

MANUFACTURERS OF

Hard and Soft Steel, Malleable and Grey Iron,

CASTINGS OF ALL KINDS ON ORDER.

"Terreault's Tested" Axes, Hatchets, Hammers and other Tools,

... A SPECIALTY ...

Offices & Works: 104 & 106 St. John St., ST. HENRI.

St. Henri of Montreal, Nov 20 1901

To whom it may concern

We are <sup>at present</sup> employing 25 hands, <sup>and</sup> in a week's time about 5 or 6 more. Our Pay Roll will then amount to \$250<sup>00</sup> per week.

We fully expect by the middle of the winter to employ at least 30 hands in full, where our Pay Roll per week will be over \$400<sup>00</sup>.



THE TERREHAULT STEEL & MALLEABLE IRON CO.

For *J. H. Dore* President



**CITE DE ST.-HENRI.**

Archive No **9013**

*The Terreauh Steek Gronico*  
*de claration re nombre*  
*de mainu et salaires*  
*20/11/07*



**P23/E2,199**

P23/E2,199

Primeau & Goderre

Avocats,  
Procureurs, etc.

Eugene Primeau, LL.B.  
Louis Goderre, LL.B.

No. 8 Cote Place d'Armes,  
EDIFICE DES TRAMWAYS

TEL. BELL MAIN 2784

BUREAU DU SOIR  
3663 RUE NOTRE-DAME, ST-HENRI.

Montreal, 20 Novembre 1901

Monsieur le Maire et aux échevins de la

Cité de Saint-Henri.

Messieurs,



A la dernière séance, de votre conseil passait une résolution par laquelle vous me soumettez "la question de la Cie. de Coton, avec autorisation de faire protester la compagnie par notaire."

J'ai donné ordre au notaire de faire le protêt.

Mais cette résolution est aussi à l'effet de me demander mon opinion sur les remèdes légaux à la disposition de la cité.

Il m'est impossible de me prononcer en connaissance de cause avec ce que j'ai devant moi présentement. Il faudrait qu'un rapport de l'ingénieur, par exemple, me mette en état de savoir ce qui se passe, en blanc et en noir.

Veuillez donc autoriser quelqu'un à se rendre sur les lieux pour examiner la chose, sous mes instructions, et faire un rapport détaillé et précis.

La chose est excessivement importante; et je crois pouvoir dire qu'agir autrement pourrait être une imprudence de ma part.

Votre conseil m'a aussi posé la question de savoir si la Banque Provinciale pouvait exiger sur les débiteurs émises en vertu du règlement 118, l'intérêt à compter du 1er mai 1901.

P23/E2,199

Primeau & Coderre

Avocats,  
Procureurs, etc.

Eugene Primeau, LL.B.  
Louis Coderre, LL.B.

No. 8 Cote Place d'Armes,  
EDIFICE DES TRAMWAYS

TEL. BELL MAIN 2784

BUREAU DU SOIR  
3663 RUE NOTRE-DAME, ST-HENRI.

Montreal, 190

2

Avant de répondre à cette question, je crois devoir donner communication des documents que j'ai consultés se rapportant à l'affaire et des faits qu'on a portés à ma connaissance.

Le règlement d'emprunt no. 118 dit:

"Et pour effectuer le dit emprunt, ils sont autorisés à émettre des débentures ou bons au montant de \$200,000.00, lesquelles débentures porteront intérêt au taux de pas plus de 4 1/2 %, au pair, par an; et dont le capital ne sera remboursable que 50 ans après la date de l'émission.

"Les débentures seront émises en la manière ordinaire prescrite par la loi, payables au bureau de la banque Hochelaga, à Montréal; elles seront chacune pour la somme de 1000 dollars et à chacune d'elles seront attachés les coupons pour l'intérêt semi-annuel à accroître sur cette débenture pendant 50 ans à raison de pas plus de 4 1/2 % par an, payables au bureau de la banque Hochelaga à Montréal, le premier jour de mai et le premier jour de novembre de chaque année."

Ce règlement a pris vigueur le ou vers le 1er avril 1901, dans tous les cas avant le 1er mai 1901.

Le 26 Juin 1901, La Banque Provinciale de Canada, par le ministère de Monsieur Tancred Bienvenue, gérant-général de la dite ins-

P23/E2,199

Primeau & Coderre

Avocats,  
Procureurs, etc.

Eugene Primeau, LL.B.  
Louis Coderre, LL.B.

No. 8 Cote Place d'Armes,  
EDIFICE DES TRAMWAYS.

TEL. BELL MAIN 2784

BUREAU DU SOIR  
3663 RUE NOTRE-DAME, ST-HENRI.

Montreal, \_\_\_\_\_ 190

3

institution, écrivent au conseil de cette cité comme suit:

"d'autorisant des relations amicales qui ont toujours existé  
"entre votre Honorable Corporation et notre Institution, nous venons  
"solliciter la faveur d'une option pour l'achat et la vente de l'é-  
"mission des débentures que vous êtes sur le point de faire pour une  
"somme d'environ \$200,000.

"Nous désirons obtenir une option de trente jours sur les  
"dites débentures afin d'être absolument seuls à s'occuper de les pla-  
"cer au chiffre le plus avantageux."

"Pour votre garantie, nous vous promettons à l'avance un chif-  
"fre minimum de 95 pour du 4% et 105 pour du 4 1/2%. Nous voulons être  
"bien compris, ces prix mentionnés peuvent être augmentés suivant le  
"succès que nous obtiendrons; mais nous vous donnons ces chiffres de  
"façon à ce que la corporation soit protégée contre toute éventualité  
"malheureuse. La corporation ne s'engageant pas à accepter aucun prix.  
"Il est bien entendu que tous les documents relatifs à cette émission  
"devront être remis à la Banque à demande et que dans le cas où nous  
"ferions une transaction, le produit des dites débentures sera déposé  
"à cette banque au crédit de la corporation sujet à ses chèques au fur  
"et à mesure qu'elle pourra en avoir besoin."

Le 3 Juillet 1901, La Banque écrivait de nouveau.

P23/E2,199

Primeau & Coderre

Avocats,  
Procureurs, etc.

Eugene Primeau, LL.B.  
Louis Coderre, LL.B.

No. 8 Cote Place d'Armes,  
EDIFICE DES TRAMWAYS.

TEL. BELL MAIN 2784

BUREAU DU SOIR:  
3663 RUE NOTRE-DAME, ST-HENRI.

Montreal, \_\_\_\_\_ 190

4

"Me référant à notre lettre du 28 Juin écoulé, nous prenons  
"la liberté de la remplacer par celle que nous vous envoyons ci-inclus  
"en y retranchant les mots suivants: " La corporation ne s'engageant pas  
"à accepter aucun prix." Nous sommes dans l'obligation de retrancher  
"cette phrase, car depuis le 28 Juin, nous avons rencontré des hommes de  
"la finance s'occupant de l'achat de débentures et il est absolument  
"impossible de définir un arrangement avec ces messieurs sans avoir la  
"certitude de pouvoir livrer les débentures. Ainsi vous seriez bien  
"aimable de vouloir relire cette lettre corrigée à Votre Honorable com-  
"seil et nous faire part de votre décision sans délai."

A la même date du 3 Juillet 1901, votre conseil adoptait la  
résolution suivante:

"Résolu et adopté que la demande de La Banque Provinciale d' u  
"une option de 30 jours pour l'achat des débentures de \$200,000.00, er-  
"donné par le règlement no. 118, soit accordée; suivant la lettre du 28  
"Juin 1901, telle que corrigée et dont il est fait mention à une lettre  
"du 13 Juillet 1901; aux conditions suivantes, savoir: pas moins de 95  
"à 4% ou plus, ou 105 ou plus à 4 1/2%, produit net remis à la cité, la  
"cité payant l'impression des débentures émises; et l'argent produit de  
"l'emprunt à être déposé à la Banque Provinciale sera retiré au fur et  
"à mesure des besoins, sur mandat du maire et du greffier trésorier."

P23/E2,199

Primeau & Coderre

Avocats,  
Procureurs, etc.

Eugene Primeau, LL.B.  
Louis Coderre, LL.B.

No. 8 Cote Place d'Armes,  
EDIFICE DES TRAMWAYS.

TEL. BELL MAIN 2784

BUREAU DU SOIR  
3663 RUE NOTRE-DAME, ST-HENRI.

Montreal, \_\_\_\_\_ 190

5

Le 7 Août 1901, La Banque écrivait:

"Nous référant à nos lettres du 28 Juin et 3 Juillet dernier,  
"nous venons vous informer que cette banque achète définitivement les  
"\$200.000.00, de débentures en question au prix de 105 net pour du 4  
"1/2, payable semi-annuellement."

"Comme vous le savez le marché financier a été généralement  
"mauvais depuis que nous avons eu l'avantage d'avoir une option sur  
"vos débentures, aussi pour vous démontrer que nous voulons vous accor-  
"der tous les avantages possibles, nous sommes encore prêts à laisser  
"le prix ouvert pour trente jours afin que si nous pouvons vous offrir  
"plus, nous soyons en mesure de le faire d'ici à cette date. A tout  
"événement nous devons vous répéter que nous avons définitivement ache-  
"té vos débentures, que nous sommes prêts à les faire imprimer dès aus-  
"sitôt que Notre secrétaire trésorier nous aura remis les documents né-  
"cessaires. Soyez convaincu que nous allons faire pour le mieux dans  
"cette affaire et si encore une fois, d'ici à trente jours il nous est  
"possible de vous donner un prix plus élevé, nous le ferons avec empres-  
"sement."

Le 4 Septembre 1901, La Banque écrivait encore:

"Me référant à notre lettre du 7 août dernier, nous regrettons  
"que les conditions du marché minétaire ne nous permettant pas d'user

P23/E2,199

Primeau & Coderre

Avocats,  
Procureurs, etc.

Eugene Primeau, LL.B.  
Louis Coderre, LL.B.

No. 8 Cote Place d'Armes,  
EDIFICE DES TRAMWAYS.

TEL. BELL MAIN 2784

BUREAU DU SOIR :  
3663 RUE NOTRE-DAME, ST-HENRI.

Montreal, 190

6

"d'user de la faculté d'augmenter le prix de vente au cas échéant.

"Nous nous trouvons dans la pénible nécessité de conserver les chif-

"fres mentionnés dans notre lettre du 7 août écoulé, à savoir 105 net

"pour du 4 1/2%, payable semi-annuellement.

"Tel que entendu nous donnons les instructions nécessaires  
"à nos avocats pour l'examen des documents et la préparation de ces  
"débentures; sitôt les débentures exécutés à la satisfaction de nos  
"aviseurs légaux et livrés à la banque, nous déposerons à votre crédit  
"le produit de \$200,000.00 au prix ci-dessus, soit \$210,000. Le tout con-  
"formément à l'acceptation que nous avons faite à la date ci-dessus de  
"votre offre en date du 3 Juillet écoulé."

"Le 17 septembre 1901, votre conseil passait la résolution  
"suivante.

"Proposé par Joseph Villeneuve, secondé par H. Labrèche, et  
"adopté à l'unanimité que l'offre de la Banque Provinciale de 105 à 4  
"1/2 % pour l'achat des \$200,000.00 de débentures du règlement no. 118, à  
"soit acceptée et que le maire et le greffier soient autorisés et char-  
"gés de signer les dites débentures conformément à la loi."

"Le compte de la Banque Provinciale au montant de \$250.00.  
"pour frais d'impression des débentures (\$200.00) est présenté et ap-  
"prouvé, et le greffier est autorisé à payer le montant.

P23/E2,199

Primeau & Coderre

Avocats,  
Procureurs, etc.

Eugene Primeau, LL.B.  
Louis Coderre, LL.B.

No. 8 Cote Place d'Armes,  
EDIFICE DES TRAMWAYS.

TEL. BELL MAIN 2784

BUREAU DU SOIN  
3663 RUE NOTRE-DAME, ST-HENRI.

Montreal, 190

7

Par une résolution en date du 4 septembre 1901, le maire et le greffier ont été autorisés à signer un billet à la Banque Provinciale, à demande de \$8,700.85 aux meilleures conditions possibles, en anticipation de l'emprunt de \$200,000.

Les débentures portent comme date d'émission le 1er Mai 1901, au 1er novembre 1901. *Elles portent intérêt du 1er mai 1901.*

Les faits non constatés par écrit, maintenant:

Dans une entrevue entre monsieur Guay et monsieur Villeneuve, pour la cité, et monsieur Bienvenue pour la Banque, il a été clairement entendu que les débentures seraient imprimées de manière à à porter à leur face, intérêt du 1er mai 1901, mais que la cité ne paierait à La Banque l'intérêt sur les dite débentures qu'à compter du jour où l'argent seraient mis à la disposition de la cité.

Les débentures ont été signées par le maire et le greffier au commencement d'octobre 1901, et même le coupons représentant l'intérêt à courir du 1er mai 1901 au 1er Novembre 1901.

L'impression de ces débentures fut faite sous la surveillance exclusive de la Banque.

Les débentures signés comme sus dit ont été livrés à la Banque comme suit:

P23/E2,199

Primeau & Coderre

Avocats,  
Procureurs, etc.

\*  
Eugene Primeau, LL.B.  
Louis Coderre, LL.B.

\*  
No. 3 Cote Place d'Armes,  
EDIFICE DES TRAMWAYS.

TEL. BELL MAIN 2784

BUREAU DU SOIR :  
3663 RUE NOTRE-DAME, ST-HENRI.

Montreal, 190

8

Le 17 Octobre	75
" 24 "	75
" 28 "	50
	<hr/>
	200

C'est vers ces dates que la cité a touché ou a eu à sa disposition l'argent de l'emprunt.

La banque, le 1er Novembre arrivé, a détaché les débiteurs des coupons représentant l'intérêt du 1er mai 1901 au 1er Novembre 1901, et a présenté ces coupons à la Banque Hochelaga qui les a payés.

La ville a remboursé à la Banque Hochelaga la somme payée en échange de ces coupons.

Voilà les faits qui ne sont pas par écrits.

Maintenant, à l'avis de tous ces documents et de ces faits, je donnerai ma réponse à la question: La cité peut-elle se faire rembourser, à même la somme réellement déboursée, celle représentant l'intérêt chargé pour tout le temps que la Banque n'a pas mis les \$210.00 à la disposition de la cité?

N'y eut-il que les documents que j'ai cités au long (et c'est sur ces documents que la Banque s'appuie uniquement et exclusivement pour soutenir sa prétention), je crois que la cité ne saurait

P23/E2,199

Primeau & Coderre

Avocats,  
Procureurs, etc.

Eugene Primeau, LL.B.  
Louis Coderre, LL.B.

No. 8 Cote Place d'Armes,  
EDIFICE DES TRAMWAYS

TEL. BELL MAIN 2784

BUREAU DU SOIR  
3863 RUE NOTRE-DAME, ST-HENRI.

Montreal, 190

9

saurait être tenue responsable de l'intérêt vis-à-vis la Banque, premier acheteur, qu'à compter du jour où l'argent a été mis à la disposition de la cité.

Si la cité avait fait imprimer elle-même ces débetures, comme elles ont été imprimées; ~~ont été imprimées~~ et qu'elle fut allée le 1er Octobre 1901 les vendre, sans aucune restriction, à la Banque Provinciale, qui avait eu affaire à ces débetures dans ces cas la cité serait responsable de l'intérêt en prenant pour base de calcul la face même des débetures.

Mais tel n'est pas le cas.

La Banque elle-même vers la fin de septembre 1901, sans qu'il y ait eu entente à ce sujet, fait imprimer les débetures, qu'elle a toujours su au cours des préliminaires de la transaction, ne pas être émises, leur donne la date du premier ~~octobre~~ 1901 et leur fait porter intérêt depuis le 1er mai.

Or, dans ces circonstances, en plaidant que c'est par erreur que le maire et le greffier ont signé et livrés telles débetures, je crois que la cour se rendrait à la présomption violente que la cité, non plus que la banque, n'ont jamais pensé un moment payé ou recevoir l'intérêt à partir du 1er mai.

Mais, il y a plus, avec ce plaidoyer d'erreur, il serait possible de mettre dans le dossier, à l'appui de cette présomption, la

*X  
A qui n'avait  
rien connu avant  
cette date de ces  
débentures,  
L.C.*

P23/E2,199

4 0 1 4

Primeau & Coderre

Avocats,  
Procureurs, etc.

Eugene Primeau, LL.B.  
Louis Coderre, LL.B.

No. 8 Cote Place d'Armes,  
EDIFICE DES TRAMWAYS.

TEL. BELL MAIN 2784

BUREAU DU SOIR :  
3863 RUE NOTRE-DAME, ST-HENRI.

Montreal, 190

10

la conversation que messieurs Villeneuve & Guay ont eu avec monsieur Bienvenue, précisément sur cette question de la date à laquelle l'intérêt commença à courir.

En résumé, je ne puis me rendre à l'opinion, d'ailleurs peu détaillée, de la Banque Provinciale, et je crois, qu'en loi, pour ne <sup>pas</sup> parler de l'équité, de la coutume, la Banque devrait faire remise.

La ~~question~~ <sup>question</sup> de cette remise, il vous sera facile de l'établir avec les données fournies dans le cours de cette lettre.

Votre bien dévoué,

*Jean Coderre*



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 9014

Louis Coderre  
opinion re -  
Banque Provinciale  
viz: intérêt sur dé-  
bentures - 20/11/01



P23/E2,199

P23/E2,199

22 Novembre 1901  
Province de Québec  
Cité de Saint-Henri

A une session de Comité  
Général du Conseil de la Cité de Saint-  
Henri, tenue à Saint-Henri, au lieu ordi-  
naire des sessions du dit Comité, Vendredi  
le Vingt-deuxième jour de Novembre Mil-  
neuf-cent-un, conformément à la loi, à la  
quelle session sont présents; Mr le Maire  
Eugène Guay et M. M. les Echevins A. Leduc,  
Chs. Fortier, W. Labriche, D. Gagné, Jos. Senécal,  
et Jos. Villeneuve, formant un quorum  
sous la présidence de Mr le Maire.

Il est adopté par résolution du Comité  
Général comme suit;

La question de louer un terrain pour dé-  
poser la neige enlevée des rues, est référée  
au Président du Comité des Chemins.

Le Greffier est autorisé à payer le compte  
de M. M. Desormeaux & Charette pour ré-  
parations à l'asphalte sur les coupes de  
la Montréal Water & Power, après vérifica-  
tion par l'ingénieur et ordre est donné  
à l'Avocat de la Cité de poursuivre la  
Cie pour le remboursement de ce comp-  
te de \$144.<sup>79</sup> pour l'année 1900 et de mê-  
me pour le compte de \$482.<sup>89</sup> pour l'année 1901.  
Resolu que



Resolu que l'ingenieur C. Leduc, soit chargé de faire l'examen des canaux rue St. Ambroise et constater les dommages que la Cie. de Coton, cause par le fait de laisser passer ou introduire de la vapeur et des acides dans les canaux et faire rapport a Mr. Coderre, Avocat, pour servir à des procédures légales contre la Cie. et ce. aux honoraires de \$15.00 à l'ingenieur, pour tout travail se rattachant à cette fin.

M. M. le Maire Guay, l'Echevin Villeneuve l'Avocat Coderre, et le Greffier sont chargés de rencontrer Mr. Bienvenu de la Banque Provinciale au sujet de l'intérêt sur les debentures et sur la question de  $\frac{1}{2}$  % sur le paiement des intérêts au porteur de coupons.

Lu une lettre de Mr. R. Senécal demandant la pose de l'eau coin des rues St. Remi et Poplar.

Le Greffier est autorisé d'informer Mr. R. Senécal, que demande en sera faite à la Cie. de l'eau.

Lu une lettre de la Canadian Locomotive Co. Ltd. re établissement de manufacture.

Lecture est faite du rapport du Greffier  
sur les Comptes

sur les sommes tirées sur l'emprunt de  
\$210,000.00 ordonné par le Règlement #118.

Lecture est faite d'une lettre de la "Senault  
Steel & Malleable Iron Co." demandant l'ex-  
emption de taxes tel qu'entendu.  
Le Conseil devra visiter la manufacture  
et faire rapport.

Lu une lettre de l'Union St. Joseph de-  
mandant l'usage de la salle de l'Hotel-  
de-Ville pour représentation Samedi,  
Dimanche Mardi & Mercredi.  
Accordé

Lu une lettre de la Montreal Water &  
Power Co. transmettant un rapport de  
Mr. J. J. Donald, re analyse de l'eau.  
Référé au Dr. Lanctôt.

Lu une lettre de Mr. John Mitchell se  
plaignant des canaux d'égoutés au No.  
385 Richelieu.  
Référé à l'Inspecteur.

Lu une lettre de Westmount informant  
le Conseil que la quote part sera payée  
pour travaux de nettoyage des égouts.

Lu une lettre de Mr. J. E. Vanier infor-  
mant le Conseil

P23/E2,199

mant le Conseil qu'il transmettra son compte d'extras à la fin de la semaine.

Lecture est faite d'une lettre de M. J. E. Vanier au sujet du terrain de la succession Mc Kercher.

Lecture est faite d'un transport de Dame Julie Leblais, du montant d'un jugement en sa faveur pour dommages d'accident à M. Henri Valiquette.  
et la séance est levée.

L. N. Senechal  
Secrétaire.

*[Signature]*  
Président

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 9015

Comité Général

"Dépotoir de neige"

"Desormeaux & Charette"

"Clovis Leduc"

"Banque Provinciale"

"R. P. Senecal"

"Canadian Locomotive Co."

"Emprunt \$ 200000."

"Terraux Steel & Iron Co"

"Union St Joseph St. Henri"

"Montreal Water & Power Co"

"Analyse de l'eau"

"John Mitchell"

"Westmount"

"Jr. Varies"

"Dame Julie Lebrun"

22/11/07



P23/E2,199

4015

P23/E2,199

St Henri 23 novembre 1901

A M<sup>rs</sup>. le Maire  
et M<sup>rs</sup>. les Echevins  
de la cité St Henri

référé au *présent*

Messieurs

Je prends la liberté de  
vous offrir a louer un  
terrain pour déposer la neige  
enlevée des rues de la Municipale  
et la lie des chars, le lot est  
situé sur la rue Rose Desjardins  
Duchelin et la voie du G. T. D.  
et dans un endroit bien au  
centre, ce qui serait un grand  
avantage pour le charroyage  
je serai pris a le louer moyennant  
\$150,00 par an naturellement  
qu'en printemps tous les débris  
seront enlevés

Joseph Lafare



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 9016

Joseph Lapare  
offre de louer un ter-  
rain pour déposer  
la neige.  
22/11/01



P23/E2,199

4 0 1 6

P23/E2,199

4 0 1 6 A

**J. EMILE VANIER.**  
Ingénieur • et • Architecte

BUREAUX :  
NO. 107 RUE ST. JACQUES  
MONTREAL.



*refer au Compte*

Montréal 26 Novembre 1901.

A son Honneur le Maire et  
à M.M les Echevins de la  
Cité de St.Henri -

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint l'état détaillé  
du coût des travaux d'égouts exécutés par votre Corporation à la jour  
née en Juin et Juillet derniers sur la rue POPLAR de Ste.Elizabeth en  
allant vers l'ouest.

Le tout respectueusement soumis,

*J. Emile Vanier*  
Ingénieur Cité de St.Henri -

FINANCIAL RECORDS

20 FEBRUARY

P23/E2,199

H U I B A

**J. EMILE VANIER.**  
Ingénieur • et • Architecte

BUREAUX:  
NO. 107 RUE ST. JACQUES  
MONTREAL

EGOUT AVENUE POPLAR

		PAIE -	MATERIAUX
	Liste de paie du 28 Juin 1901	\$111.95	
	" " " " 5 Juil. "	104.85	
<u>1901.</u>			
Juil. 2	H.A. Dépeças-ciment, pelles, etc.		\$45.53
	Liste de paie du 12 Juil. 1901.	132.75	
<u>1901.</u>			
Juil. 15	H.A. Dépeças, invertés, ciment, etc.		102.05
	Liste de paie du 18 Juil. 1901.	112.00	
	"Montreal Sand & Gravel Co."		
	sable...		4.00
<u>1901.</u>			
Juil. 26	A. Clairoux, fer à "cradles"...		22.90
	Liste de paie du 26 Juil. 1901.	15.75	
<u>1901.</u>			
Août 14	H.A. Dépeças, ciment, feuilles,		
	grès...		13.71
<u>1901.</u>			
Juil. 8	Jérémie Maillet, suçons pour		
	pompe d'épuisement...		8.25
<u>1901.</u>			
Juin 28	Canadian Rubber Co., bottes..		15.24
<u>1901.</u>			
Juil. 31	Jos. Décarie, fils; brique, ....		139.40
<u>1901.</u>			
Juin 28	J.B. Grear, bois.....		180.62
<u>1901.</u>			
Oct. 4	James K. Ward Co., bois.....		34.97
		\$476.80	\$566.67

Paie des hommes..... \$476.80  
 Temps de Mr. Blais 60.00  
 Matériaux..... 566.67  
\$1103.47

Longueur de l'égout 245 pieds ou 81 2/3 verges -  
 Coût \$13.51 la verge courante sans les frais de  
 l'Ingénieur ou \$14.18 y compris ces frais -

110347  
 551735

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 9016A

J. Emile Vanier  
Côté des égouts rue  
Poplar. 23/11/07



P23/E2,199

9016A

P23/E2,199

St. Henri nov. 22/07

Votre honneur  
Monsieur le maire, Messieurs  
les conseillers ayant  
acheté un terrain au  
coin des rues St. Henri  
et Poplar je désirerais  
avoir l'eau au plus vite  
possible étant obligé  
de bâtir immédiatement  
et chose impossible  
sans eau.  
Je dois bâtir une mai-  
son à six logements  
de 5 et 6 appartements



P23/E2,199

4 0 1 1

Veillez s'il vous plaît  
vous tous vous rendre  
à mes desirs.

Votre tout dévoué  
A. P. Sénécal

**CITE DE ST.-HENRI.**

Archive No **9017**

*R. P. Senecal*  
*demande un servi-*  
*ce d'eau. 23/11/01*



**P23/E2,199**

P23/E2,199

COMMUNICATION  
NOV 22 1901  
CITE DE ST. HENRI

St Henri Nov. 22/1901

A Son Honneur le Maire et à  
Messrs les Echevins.

reféré à  
l'ingénieur pour  
vérification  
des plans et  
dimensions à  
prendre à la Cité  
de St. Henri.

Nous avons l'honneur de  
vous soumettre notre rapport pour les réparations des  
coupes d'eau au passage de la rue Notre-Dame au compte de  
la Mutual Water & Power Co faites l'année <sup>en 1900</sup> dernière les-  
quelles coupes nous ont point été remboursés, car la  
Compagnie (M. W. P. Co) car. prétend que d'après son contrat  
avec la Corporation doit faire ses coupes et les remettre  
dans leur propre état, et nous d'après notre contrat  
avec la Corporation nous sommes les seuls autorisés  
à faire les réparations au passage (voir clause 27 de  
notre contrat, car l'entretien de cette rue est si dispendieuse  
que le peu de coupe que les différentes Compagnie font, que  
nous tenons fortement à notre contrat et à faire ces  
réparations. Veuillez donc nous faire la remise de  
ces coupes et régler ce différent avec la Compagnie <sup>M. W. P. Co</sup>  
et la Corporation. Voici les coupes faites.

Vis avis No 3369	Côté Nord	5'-6" x 6'-0" =	33
"	" 3407	" " 6'-0" x 6'-6" =	39
"	" 3405	" " 4'-6" x 5'-6" =	24.75
"	" 3420	" Sud 3'-10" x 6'-0" =	23
"	" 3482	" " 5'-6" x 10'-0" =	55
"	" 3497	" Nord 6'-0" x 6'-0" =	36
"	" 3501	" " 4'-8" x 8'-0" =	37.12
"	" 3513	" " 3'-0" x 5'-6" =	16.50
"	" 3536	" Sud 8'-0" x 4'-0" =	32.
"	" 3538	" " 7'-6" x 5'-0" =	37.50
"	" 3565	" Nord 6'-0" x 7'-6" =	45.50
			378.87 sq. ft.

42 Vgs @ 1.344 = \$144.79

Espérant que vous nous ferez la remise  
de ce montant vous obligerai beaucoup,  
Desormeaux Charrette

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 9018

Desormeau & Charette  
Rapport des répara-  
tions à l'asphalte.  
22/11/07



P23/E2, 199

4018

P23/E2,199

1  
MONTREAL WATER & POWER  
IMPERIAL BUILDING.  
ALBERT CARVELL, SECRETARY.

P. O. Box 603.

Montreal, Nov. 22, 1901. 189

L. N. Senecal, Esq.,  
City Clerk,  
St. Henri.



Dear Sir/

We are this morning in receipt of your letter of 20th inst. with Mr. Vanier's account for asphalt repairs on Notre Dame Street amounting to \$482.89 enclosed.

This statement will not be entertained by our Board and we beg to call your attention in connection with this matter to our letters of 22nd June and 30th July 1900, of 23rd March 1901, and to ours of 29th July last- the latter protesting against your undertaking the repairs and notifying you that this Company would not be liable for any cost in this connection.

Yours faithfully,

*Albert Carvell*

*information à  
l'inspecteur de  
collectes*



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 9019

Montreal Water & Power  
Co.  
re réparations a Pas-  
phalte. 22/11/01



P23/E2, 199

4014

P23/E2,199

FORM R 409 B.

*Subject* Opening of Notre Dame Street.

*John R. Barlow,*  
CITY SURVEYOR  
*City Surveyor's Office,*  
*Montreal,*

Nov. 22nd. 1901.

COMMUNICATION  
NOV 23 1901  
CITE DE ST. HENRI.

Secretary.

Of the Town of St. Henri.

Dear Sir;.

Will you kindly inform me when Notre Dame Street or St. Joseph Street, was opened through the Abatteir property in your Town.

An early reply, will oblige.

Yours truly,

*John R. Barlow*  
City Surveyor.

*reformer Insigne  
de la ville de St. Henri  
peccator*



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 9020

John R. Barlow.  
Pre ouverture de la  
rue Notre-Dame.  
22/11/01



P23/E2,199

4 0 2 0

P23/E2,199

CABLE AND TELEGRAPHIC ADDRESS "ROYLECTRIC"

*The Royal Electric Company*

*Montreal, Que.* NOVEMBER 23rd., 1901.

L. N. SENECAI, ESQ.,  
SECRETARY-TREASURER, CITY OF ST. HENRY,  
ST. HENRY, QUE.

COMMUNICATION  
NOV 25 1901  
CITE DE ST. HENRI

Dear Sir:-

We beg to advise you that The Royal Electric Company intends erecting pole lines within the limits of the City of St. Henry on Atwater Avenue from Notre Dame Street to St. Emelie Street; on St. Emelie Street from St. Jean Street to Atwater Avenue; on St. Jean Street from Notre Dame Street to St. Ambroise Street; and on St. Ambroise Street from St. Jean Street to a point opposite the Colonial Bleaching Company's Mills.

The Company desires, as far as it can compatibly with its requirements, to arrange these lines so that they will be satisfactory to the City, and we therefore ask that your Engineer name a time to meet our Engineer and arrange location of poles on the above mentioned streets.

Yours very truly,

THE ROYAL ELECTRIC COMPANY.

*J. Gosset*  
GEN'L. SUP'T. & ENGINEER.

PGG-C.

*refere au Comité  
de l'Électricité  
laissant pour être  
pris à l'avenir son  
avis*



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 9021

Royal Electric Coy.  
demande le permis  
de poser des poteaux  
sur certaines rues.  
23/11/01



P23/E2, 199

4061

P23/E2,199

4 0 2 2

224 RICHELIEU.

Bureau du Greffier de la Cité,  
Hotel de Ville

Ste-Cunégonde 26 Novembre 1901

Mon cher M<sup>rs</sup>. Sénécal

Vous serait-il possible de me procurer  
une copie des documents et résolutions énumérés  
dans la liste ci-jointe et vous en remercier,

Votre tout dévoué,

J. F. Vébert, Greffier

Reçu  
25 Nov - 1901

P23/E2,199

Telephone Bell 8156.  
" des Marchands 1201.

224 RICHELIEU.



Bureau du Greffier de la Cité,  
Hotel de Ville

Ste-Cunégonde.....189

Documents et travaux exécutés à la rivière St-Pierre

- 1<sup>o</sup> Rapport du D<sup>r</sup> Lanctôt re visite et examen de la prise d'eau de l'aqueduc - 20 Août, 1895
- 2<sup>o</sup> Ordre donné, le 6 Sept. 1895, par le D<sup>r</sup> Elgar Pelletier, de mettre en pratique ce qui est suggéré dans les rapports des D<sup>r</sup> Lanctôt & Beaudry
- 3<sup>o</sup> Extraits des minutes de l'assemblée tenue le 28 août, 1895, à laquelle trois ingénieurs ont été nommés
- 4<sup>o</sup> Le 4 Sept. 1896 - Lettre du conseil d'hygiène approuvant les travaux faits à la rivière St Pierre et en recommandant d'autres -
- 5<sup>o</sup> Extraits des minutes de l'assemblée tenue le 10 ou le 17 Sept. 1896
- 6<sup>o</sup> Extraits des minutes de l'assemblée tenue le 9 août, 1895 et le 26 Mars, 1896 -

**CITE DE ST.-HENRI.**

Archive No **9022**

*J. P. Veberk de  
Sté Curiegon de  
demande certains do-  
cuments.*

*26/11/07*



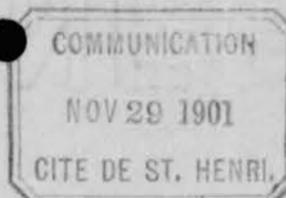
**P23/E2,199**

4 0 2 2

P23/E2,199

J. EMILE VANIER.  
Ingénieur • et • Architecte

BUREAUX:  
NO. 107 RUE ST. JACQUES  
MONTREAL.



Montréal 27 Novembre 1901.

A son Honneur le Maire  
et à M.M. les Echevins de la  
Cité de St. Henri -

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe une demande de M.M. DESORMEAU & CHARETTE au sujet des réparations qui auraient été faites au pavage asphaltique de la rue NOTRE DAME chez vous en 1900, par la "MONTREAL WATER & POWER COMPANY".

Ces M.M. prétendent que la clause 27 du devis annexé à leur contrat du 20 Juillet 1894 leur permettrait de réclamer le coût de ces réparations quand même de votre Corporation.

N'étant pas compétent pour décider cette question je ne permettrai de vous suggérer de la soumettre aux aviseurs légaux de votre Cité pour rapport.

J'ai l'honneur d'être, M.M.

Votre très obéissant serviteur,

J. Emile Vanier

Ingénieur de la Cité de St. Henri.

*à comparer. si  
ce compte a déjà été  
fait par Vanier et  
si rien n'a été  
payé par lui et*

P23/E2,199

St Henri Nov 25/1901

Mons. Le Maire et  
Messrs les Echevins

J'ai l'honneur de vous soumettre  
mon rapport pour les réparations des coupes  
d'eau de la Montreal Water & Power Co. en faites  
l'année dernière 1900. Sur les coupes ci-bas  
mentionné deux seulement ont été payés.

Devant le no 3369	Côte Nord	5'-6" x 6'-0" =	33
" " " 3407	" "	6'-0" x 6'-6" =	39
" " " 3405	" "	4'-6" x 5'-6" =	24.75
" " " 3420	Sud	3'-10" x 6'-0" =	23.
" " " 3482	" "	5'-6" x 10'-0" =	55
" " " 3497	Nord	6'-0" x 6'-0" =	36
" " " 3501	" "	4'-8" x 8'-0" =	37.12
" " " 3513	" "	3'-0" x 5'-6" =	16.50
" " " 3536	Sud	8'-0" x 4'-0" =	32.00
" " " 3538	" "	7'-6" x 5'-0" =	37.50
" " " 3565	Nord	6'-0" x 7'-6" =	45.
			(378.87 sq. ft. =

ce qui égale @ 42.09 1900  $\frac{344}{37}$

\$1114.78

Coupe payés l'année dernière

Devant le no 3393  $\frac{4-2 \times 8-0}{2} = 1.85$  yd

" " " 3435  $\frac{3-5 \times 9-0}{2} = 1.71$  "

Esperant que vous trouverez ce rapport  
correct

Vous obligerai

Desormeaux V. Chavette.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 9023

J. Emile Vanier  
re compte de Desormeaux  
& Charette pour repa-  
rages à l'asphalte re  
Montreal Water Tower Co  
27/11/01



P23/E2,199

4063

P23/E2,199

Telephone des Marchands 1363.



MAISON ST-HENRI

3428 RUE NOTRE-DAME.

St-Henri, 189

No



PHILIPPE BLAIN

Marchand de Meubles de toutes sortes.

SIDEBOARDS, SOFAS, CHAISES, SET DE CHAMBRE, MATELAS & SPRINGBEDS

SPECIALITE : SET DE SALON

Réparations faites avec soin et promptitude.

St-Henri de Montreal 28 Novembre 1901

Corporation de St-Henri

Messieurs

Je vous ai déjà notifié le 30 Septembre 1901, dernier, que je vous tenais responsable des dommages causés à ma propriété, ainsi qu'à mon Stock dans l'inondation du 29 Septembre 1901 au soir

Aujourd'hui nous avons fini de réparer nos meubles endommagés par l'eau

Domage évalué a	\$ 100.00
et domage sur ma propriété	100.00
Total	\$ 200.

refuse à l'avocat

Votre tout dévoué

P. Blain

St-Henri de Montreal

COMMUNICATION  
NOV 29 1901  
CITE DE ST. HENRI

FOLIO DES MINUTES  
278  
397  
1901  
CITE DE ST. HENRI

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 9024

Philippe Blain  
re dommages par inon-  
dation 28/11/01



P23/E2, 199

M U E H

P23/E2,199

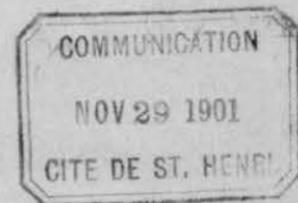
4 0 2 5

*The Merchants Cotton Company.*

MANAGERS OFFICE  
A. HAWKSWORTH, MANAGER  
FRED HAWKSWORTH, SUPT.

Montreal, 28th. Nov. 1901

L. N. Senecal Esq.,  
Clerk & Treasurer,  
CITY OF ST. HENRI, P.Q.



Dear Sir,

Upon my return from abroad our Sec-Treasurer, Mr. Cheney, told me that your City of St. Henri had made a protest against the Merchants Cotton Co. draining their factories through the city drains on St. Ambroise Street.

I told him then that we had not, at any time, entered the drains without permission from your City Inspector, Mr. Blais, and that we were entirely innocent of doing anything that would injure your drains.

To-day I have received from Mr. Cheney your Notarial Protest against our entering the drains, which has been in the hands of our lawyer for a few days to get translated. Now as practical representative of the Merchants Cotton Co. I should be pleased to see whoever it is that has made these complaints against our entering your drains and injuring such drains. We certainly do not wish to do this, and if you will give me the address of any party who has made these complaints, or will send some practical person to our Office, we can then talk the matter over in an intelligent manner, and I think the matter can be adjusted to your entire satisfaction without much trouble.

We are certainly putting nothing into the drains that would injure any ordinary stone or brick sewer, tile pipe or cast iron pipe.

P23/E2,199

7 0 2 5

L.N. Senecal Esq.

-2-

and we are not blowing any steam into the sewer. I think I could prove to a practical man that the heat of the water we are discharging into the sewer will not average more than 60° Fahrenheit during the warmest season of the year, and in the cold season it would be of a much lower temperature.

But in order to have this thing perfectly satisfactorily all round I would respectfully suggest that you provide some means of communication between us, so that the matters in dispute between us may be amicably adjusted.

Hoping you will attend to this matter and let me hear from you in as short a time as possible,

I remain,

Yours respectfully,

MERCHANTS COTTON CO.

per *Alfred Hawksworth* Manager.

*refaire au comite*

**CITE DE ST.-HENRI.**

Archive No **9025**

*Merchants. Cotton Co.  
a. Hawksworth. re con-  
nection aux canaux  
"dégouts" 28/11/01*



**P23/E2,199**

4 0 6 3

7 0 2 6

P23/E2,199

Form 100  
24-7-01.

CANADIAN PACIFIC RAILWAY COMPANY.

WESTMOUNT STATION.

SUBJECT



NOV 28 1901 190

A Monsieur le Maire et Messieurs les Echevins de la City de St. Henri  
Messieurs:-

Comme vous connaissez le grand besoin qu'il y a de construire un  
Escalier entre La Municipalité de St.Henri et celle de Westmount  
en arriere de la station du C.P.R. vis-à-vis la Rue St.Pierre .  
Des arrangements ont été faits recemment entre La Compagnie du C.P.R.  
et La Ville de Westmount pour la construction du susdit escalier,  
la seule objection qu'il paraît y avoir est que La Ville de Westmount  
voudrait s'assurer de la construction d'un trottoir faisant connection  
avec la Rue St Pierre a partir de la ligne de separation de Westmount  
et St.Henri ,et si La Ville de St.Henri serait disposé a construire  
ce trottoir .

Comme j'ai assisté dernièrement à la reunion du Comité des chemins  
de La Corporation de Westmount ,je me suis engagé de vous en faire  
la demande .Vu que cet escalier sera d'une grande utilité pour La  
City de St Henri j'ose esperer que vous prendrez ma demande en  
consideration et bien vouloir me communiquer votre decision a cet  
effet

*aussi dit  
les escaliers fait  
nous ferons le trottoir*



Notre très Respectueux

*J. Loiseau*

C.P.R.Agent  
WESTMOUNT



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 9026

*C.P.R.*  
*J. Loiseau re*  
*escalier rue St. Pierre*  
*28/11/01*



P23/E2,199

4 0 2 6

P23/E2,199

PHONES  
ARCHANDS 1224.  
TELL - - 8157.



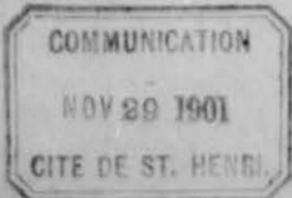
Bureau du Greffier de la Cité  
Hotel de Ville,

St-Henri, 27 Dec 1901

Monsieur le Greffier

Relativement aux deux  
lettres ci-jointes, j'ai l'honneur  
de vous faire rapport qu'après  
en avoir donné communication  
au Percepteur du Revenu Provis-  
cial, ce dernier a sa grande  
surprise m'a déclaré être  
dans l'impossibilité absolue de  
pouvoir me renseigner, et de  
seul en ma présence, il a  
écrit au département du  
Revenu Provisial pour infor-  
mation.

Votre humble serviteur  
G. Gauthier



P23/E2,199

ARTHUR LACHANCE  
AVOCAT.  
No.12 rue St.Pierre.

QUEBEC 23 Novembre 1901

Monsieur,

J'ai reçu instruction de l'honorable Secrétaire de la province de Québec, de vous réclamer la somme de \$ 1028.73 que vous devez au Gouvernement de la province de Québec, à titre de part contributoire aux frais d'entretien des patients dans les asiles d'aliénés, étant la part due par ~~le conseil de comté de~~ *la cité de Saint Henri.*

Dans le cas de règlement d'ici au premier de janvier prochain, le Gouvernement fera une remise de dix pour cent sur le montant ci-dessus. A défaut de règlement, je devrai procéder en justice.

Votre humble serviteur,

ARTHUR LACHANCE

Avocat.

P23/E2,199

ARTHUR LACHANCE.  
AVOCAT  
.12, rue St. Pierre  
Québec.

Québec, Novembre 1901

Monsieur

J'ai reçu instruction de l'honorable Secrétaire de la province de Québec de réclamer ~~du conseil de comté de la cité de St. Henri~~ la somme de \$ ~~420.73~~ due au gouvernement de cette province à titre de part contributoire aux frais d'entretien des écoles de réforme et d'industrie.

Dans le cas de règlement d'ici au premier jour de janvier prochain, le gouvernement fera une remise de dix pour cent sur le montant ci-dessus. A défaut de règlement je devrai procéder en justice.

Votre humble serviteur

ARTHUR LACHANCE

AVOSAT.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 9027

Gilbert Cartier  
re lettres d'avocats  
pour aliénés -  
29/11/07



P23/E2,199

4061

P23/E2,199

Emprunt de 200000.00, Règlement No 118

Reçu de la Banque  
Immunielle pour débentures 200000  
do Prime surds 10000  
210000

Papier suivant détails  
ci après. 16439243  
Balance en Banque 4560757

Paiements  
faits par le  
Règlement No 118

Paiements  
non payés  
d'une manière  
directe par le  
Règlement No 118

Papier La Banque de Québec  
Emprunt temporaire fait  
pour retirer des billets délégués  
par la Banque d'Échelle 35000  
Papier la Banque de Québec  
montant de Re. J. J. P. P.  
cimentant pourvu par  
le Règlement No 105 amendé  
par le Règlement No 115.  
avait été employé au paye-  
ment des Intérêts sur dé-  
bentures échéant au 1<sup>er</sup> Mars 1900

25000

est cette somme de  
'boros' répartie comme  
ci haut et est due à la  
Banque de Québec par un  
sept billet à demande  
pour tout le montant.

Papier la Banque de Québec,  
billet du 28 Mars 1901 pour  
besoins pressants



2000  
250000 270000

P23/E2,199

	35000 00	27000 00
Pays La Banque de Quebec pour intant sur les mon. lauds et haut mentionnés		1321 15
Pays Fabrice Pontreves Bucet -	10000	
Pays de int sur Bucet		143 15
Pays de M. Rogant	2000	
" " Int		21 05
" Sene cap Malleto	40000	
" " Int		1271 23
" buet Citizem L. & P. L.	6700 85	
" intants sur Detentues echance du 1 <sup>er</sup> Nov 1901		27560
Pays intant sur Detentues echance du 1 <sup>er</sup> Nov 1901.		
Reg #118. cad. leprement empuent.		3375
Transport a La Banque de Quebec, en rembourse- ment des montants payes a mieme lefond General, avant la vente des Detentues, mais dont leplacement de ces devis montants etait pour par le Reglement No 118		
	10000	
	103700 85	60691 58
	60691 58	
Total paye:	164392 43	

P23/E2,199

Sur cette balance de \$45607<sup>07</sup> en  
depot a la Banque Provinciale, proce-  
nant du Reg # 118, il y a encore a payer  
Messeur Le Qui Lae au pour la Habue  
de la Elisabeth, qui a été informé le  
3 Oct, qu'il a été desiré leur faire le  
remboursement de ses deus faits, et qui  
devait se présenter le lendemain pour  
entretches le montant, mais ne s'est  
pas encore fait. Lequel montant s'ele-  
vrait a la date plus haut mentionné a  
\$16287<sup>56</sup>; il y a aussi l'Union St Joseph  
a qui le remboursement de ses faits  
n'a pas encore été fait, soit \$8744<sup>72</sup>  
Capital et interest, faisant un total de  
\$25032<sup>28</sup>; deduction faite de ce mon-  
tant, la balance provenant de cet  
emprunt serait alors de \$21105<sup>36</sup> pour  
revenir les \$33000<sup>00</sup> appropriés pour  
les Madris et \$3000<sup>00</sup> pour une cause,  
soit \$36000<sup>00</sup>; d'ou il resullerait une diffé-  
rence de \$14894<sup>70</sup> a rembourser a  
ce compte d'emprunt, tel qu'exige par  
le Reg # 118

Orsi il y a été payé \$6691<sup>56</sup>  
tel qu'on mentionne au rapport de la  
ci joint. pour laquelle somme il y avait  
eu proprement des qu'on a approprié  
les de \$44000<sup>00</sup> d'après le règlement.  
ce qui explique cette différence mentionné  
plus haut a rembourser a ce compte

P23/E2,199

d'emprunt, dont l'acquit est dû  
 en grande partie aux revenus ordi-  
 naires les plus prélevés et anticipés  
 par le Budget ne s'étant pas effec-  
 tués pour rencontrer les dépenses  
 ordinaires et imprévues de l'année,  
 et que le rôle de perception se  
 démontre un grand nombre de  
 Contribuables n'ayant pas encore  
 satisfait au précepte si rigoureux  
 et en même temps si dédaigné  
 de payer leurs redevances Muni-  
 cipales.

Respectueusement soumis  
 J. M. Sévéal  
 Pour le Comité des  
 finances

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 9028

L. N. Senecal  
Rapport re Emprunt  
\$ 200000.  
10/11/62



La dette est  
de 1501 000  
environ  
Les emprunts  
ont été faits  
par des autres  
d'arrêter que  
m'importe que  
cette ville  
Marty Mouton  
L'année de l'an  
est en crédit

P23/E2,199



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 9029

*Union des Abattoirs de  
Montréal.  
propose un arrangement  
29/11/01*



P23/E2, 199

4024